



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2024 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°34

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Aysel TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Musées des armes – Mise à jour de l'inventaire des collections armes, propriété de la Ville de Tulle

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Vu ses délibérations successives afférentes à l'enrichissement des collections du Musée des Armes de la Ville de Tulle,
- Vu le décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France notamment son article 5 et l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement,
- Vu sa délibération du 17 décembre 2004 décidant de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes à feu,
- Vu sa délibération du 28 janvier 2005 décidant de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes blanches,

- Vu sa délibération du 3 février 2006 décidant de modifier l'inventaire réglementaire du Musée des Armes,
- Vu sa délibération n°18 du 24 mai 2012 portant approbation de l'inventaire de la collection armes de la Ville de Tulle arrêté au 31 décembre 2011,
- Vu sa délibération n°19 du 12 février 2013 portant approbation de l'inventaire de la collection armes de la Ville de Tulle arrêté au 31 décembre 2012,
- Vu sa délibération n°26 du 10 avril 2018 relative à l'actualisation de l'inventaire des collections Armes, propriété de la Ville,
- Vu sa délibération n°33 du 10 décembre 2019 relative à la mise à jour de l'inventaire du Musée des Armes – Edition du registre au titre de l'année 2019,
- Vu sa délibération n°19 du 17 novembre 2020 relative à la mise à jour de l'inventaire des collections Armes, propriété de la Ville,
- Vu sa délibération n°57 du 7 décembre 2021 relative à la mise à jour de l'inventaire des collections Armes, propriété de la Ville,
- Vu sa délibération n°18 du 6 décembre 2022 relative à la mise à jour de l'inventaire des collections Armes, propriété de la Ville,
- Considérant qu'au cours de l'année 2023, les collections de la Ville se sont enrichies de 4 armes à feu (donation DELOR, MESSANT, CHAMBAUDIE et COURTEAUD),
- Considérant qu'il convient, par conséquent, de mettre à jour l'inventaire arrêté à la date du 31 décembre 2023 et d'éditer une version papier, en trois volumes Armes à feu - Armes blanches – Accessoires,

Après en avoir délibéré, approuvé

1- Valide l'inventaire des collections armes propriété Ville, arrêté au 31 décembre 2023.

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'inventaire des collections armes, propriété de la Ville de Tulle.

3- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire ou à son représentant de renouveler la demande de création du fonds constitutif des collections du Musée des Armes.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 11 MARS 2024

D3u - 07032024